

les vérités chrétiennes, en répande autour de lui les rayons et la chaleur. Le prêtre qui a de la piété sans la science est exposé à s'engager dans une voie erronée; celui qui est savant pourra faire admirer son génie et son talent: pour être parfait, il faut joindre ces deux choses, il faut brûler et briller: *Lucere vanum, ardere parum, lucere et ardere multum.*

C'est pourquoi, après ses études de séminaire, le prêtre continuera à se perfectionner dans la connaissance des sciences sacrées; il veillera surtout à puiser une solide science aux pures fontaines de la tradition et de l'enseignement commun de l'Eglise, ayant en horreur et évitant avec soin toutes les nouveautés de paroles déjà condamnées par l'Apôtre ainsi que la fausse science.

Et pour mieux assurer l'accomplissement de cette loi, le législateur veut que tous les prêtres, après leur sacerdoce, aient à passer pendant trois ans un examen sur les sciences sacrées, examen dont le résultat devra entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agira de la collation des bénéfices ou des offices ecclésiastiques (can. 130).

Dans le même but, le droit sanctionne en second lieu, une pratique déjà adoptée, on peut dire dans tous les diocèses: les conférences ecclésiastiques. Il règle leur fréquence, ainsi que la manière d'y suppléer dans le cas où elles ne seraient pas possibles (can. 131).

Il est bien entendu que le prêtre ne négligera aucun des points de la science sacrée, qu'il s'intéressera à tous les problèmes de théologie; mais parmi toutes les questions qu'elle embrasse, il en est une qui ne peut manquer de l'attirer davantage. N'est-il pas plus souvent et plus intimement en contact avec le divin sacrement de l'Eucharistie? Et dès lors tout ce qui touche à l'Eucharistie ne doit-il pas avoir pour lui un attrait spécial? Oui, que le prêtre cherche à mieux connaître Jésus au Saint Sacrement, qu'il ne cesse de l'étudier, d'approfondir ce sujet si beau en lui-même et si digne d'occuper sa vie!

Viennent enfin les devoirs personnels du prêtre envers lui-même. Et tout d'abord la fidèle observance de la chasteté, qui est l'honneur et la gloire du corps sacerdotal: *Soli qui*